

## Arrêté du Maire

N° 2026-1138/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise SURLEAU BTP - ZA des Champs Piot – 70400 SAULNOT, en date du mercredi 09 septembre 2026,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-1097/AG du mardi 25 août 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de remplacement du réseau AEP rue de Chambrier et rue Albert Roux, tout en assurant la sécurité des usagers.

**Objet : Circulation et stationnement rue de Chambrier et rue Albert Roux – Travaux SURLEAU BTP**

Arrêtons,

### Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2026-1097/AG en date du mardi 25 août 2026 est prorogé jusqu'au vendredi 02 octobre 2026

### Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise SURLEAU BTP - ZA des Champs Piot - 70400 SAULNOT, chargée de l'exécution des travaux.

### Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le lundi 14 Septembre 2026

Le Maire  
Pour le Maire,  
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : 14/09/2026

Notifié le :

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.